



Délibération
2024_06FL

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 12 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des conseils, sous la présidence de Monsieur LAFITTE Gérard, Maire,

Etaient présents :

Mesdames : BATTINI Martine, KURZER Sandra, MANZANARES Elisabeth, PANNIER Annie, PILLOUX Nathalie,
Messieurs : CHOUTEAU Frédéric, DOUBLET Jacky, GUERY Vincent, LAFITTE Gérard.

Nombre de membres en
exercice :

14

Nombre de membres
présents

9

Etaient absents excusés : Mesdames CHAPLY Isabelle et DESTOOP Karinn,

Messieurs DESCHRYVER Ludovic, LARCHER Ludovic et LAVRILLOUX Pascal.

Madame Sandra KURZER été élue secrétaire de séance.

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en application des dispositions de l'instruction M57, il appartient au Conseil Municipal de décider par délibération de l'affectation de l'excédent cumulé de fonctionnement, constaté à la fin de l'exercice. Il précise que le conseil municipal à l'obligation d'affecter en priorité à l'investissement une somme permettant de combler l'éventuel déficit ou besoin de financement.

Nombre de votants :

9

Rappel des résultats du Compte Administratif 2023 :

- Excédent de Fonctionnement : 491 431,19 €
- Excédent d'Investissement : 20 375,83 €

Date de convocation :

29 mars 2024

Reste à réaliser : dépenses 22 719,88 € et recettes 0 €, solde négatif de 22 719,88 €, supérieur à l'excédent d'investissement, d'où un besoin de financement de 2 344,05 € au compte 1068 (22 719,88 -20 375,83).

Date d'affichage :

29 mars 2024

Ouï cet exposé et après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Objet de la Délibération :

**Affectation des
résultats de l'année
2023**

- d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2023 soit 491 431,19 €, pour partie au compte 1068 soit 2 344,05 €, et le solde soit 489 087,14 € au report à nouveau de la section de fonctionnement au budget primitif de l'année 2024 ;
- de reprendre en recettes d'investissement au budget primitif de l'année 2024 l'excédent d'investissement 2023, soit 20 375,83 €.

Le Maire,


Gérard LAFITTE

